

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : ASA 41/009/2007 - ÉFAI

25 juillet 2007

Informations complémentaires sur l'AU 316/06 (ASA 41/011/2006 du 24 novembre 2006) – Craintes pour la sécurité / Torture / Mauvais traitements / Détention arbitraire

VIÊT-NAM

Bui Thi Kim Thanh (f), 47 ans, avocate

Bui Thi Kim Thanh a été libérée de l'hôpital psychiatrique de Bien Hoa le 18 juillet ou autour de cette date. Elle y était internée contre son gré, sans aucune raison médicale, depuis le 2 novembre 2006.

Cette avocate avait fourni des conseils juridiques à une organisation dissidente interdite. Elle avait par ailleurs défendu bénévolement des familles modestes de sa localité qui avaient été expropriées par les autorités et cherchaient à obtenir réparation.

Son arrestation était totalement arbitraire, et Amnesty International pense qu'elle était motivée par des considérations d'ordre politique.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part du Réseau Actions urgentes. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.